



La volonté
de négocier,
la force
de s'opposer!

Section académique NANCY - METZ

Ordre du jour CHSCT du 13 juillet 2017

Ce CHSCT est en complément de celui de juin, il devait traiter ce qui était en retard comme les enquêtes et visites en cours ainsi que les points sécuritaires demandés par le Snpptes (cf CR du dernier CHSCT).

Une enquête sur les 2 en cours est terminée, l'autre commence et se prolongera à la rentrée. Tous les CR des visites sont en cours d'achèvement. Notons qu'une visite CHSCT mobilise vos représentants du CHSCT pendant au moins 5 jours (réunion préparatoire, visites, CR et restitution), notre institution en est parfaitement consciente, toutefois beaucoup d'autres personnes de notre communauté doivent aussi l'admettre. Quant aux enquêtes, elles sont lourdes et sont encore plus génératrices de temps (entretiens individuels adaptés et pouvant être longs). Sachez que si nous jugeons nécessaire de faire une alerte en cours d'enquête ou de visite, vos représentants Snpptes n'attendent pas.

Rappel :

L'employeur Public est soumis à une obligation de résultat en matière de santé et de sécurité pour l'ensemble des agents placés sous son autorité. Ainsi, chaque établissement doit organiser et mettre en place une politique de Santé et Sécurité au Travail à destination de ses agents. Cette obligation découle principalement des textes suivants :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information et de formation et la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes ». Article L.4121-1 du Code du travail.

« Des conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver leur santé et leur intégrité physique sont assurées aux fonctionnaires durant leur travail » Article 23 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires.

En application de l'article 108-1 de la loi du 26 janvier 1984, pour les collectivités et établissements publics, les règles applicables en matière de santé sont [...] celles définies aux livres 1 à 5 de la quatrième partie du Code du travail.

Quel que soit le moment, **n'hésitez pas à nous solliciter, nous contacter pour toutes vos questions sur vos conditions de travail, sur l'hygiène, la sécurité au travail et l'environnement**

1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du CHSCT du 16 juin 2017 (Pour avis)
2. Déménagement de l'Agence Comptable (Pour avis)
3. Déménagement de la Direction Budget Finances - DBF (Pour avis)
4. Modification du règlement de gestion du temps de travail des personnels BIATSS (Rubrique : Cadre général - Sujétions particulières) (Pour avis)
5. Actualisation du programme 2017 des visites du CHSCT (Pour avis)
6. Rapport Visite DPI - Direction du Patrimoine Immobilier (Pour avis)
7. Rapport Visite ENIM - Ecole Nationale des Ingénieurs de Metz (Pour avis)
8. Rapport Visite FST - Faculté des Sciences et Technologies (Pour avis)
9. Rapport Visite IJL - Institut Jean Lamour (Pour avis)
10. Rapport Enquête DLI - Direction de la Logistique Interne (Pour avis)
11. Rapport Enquête URAFPA - Unité de Recherche Animal et Fonctionnalités des Produits Animaux (Pour avis)
12. Inventaire des animaleries, agréments et visites vétérinaires (Pour information)
13. Recensement des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - ICPE (Pour information)
14. Etat des lieux des contrôles des hottes et des sorbonnes (Pour information)
15. Synthèse CLHSCT - Commissions Locales d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (Pour information)
16. Suivi des Accidents 2017 (Pour information)
17. Synthèse des fiches issues des registres Santé et Sécurité au Travail (Pour information)
18. Suivi des avis du CHSCT (Pour information)

Vous trouverez les documents relatifs aux points prévus à l'ordre du jour sur le site partagé dans l'ENT.


 Pierre MUTZENHARDT

Une semaine avant ce CHSCT, nous n'avons toujours pas la moindre ébauche du CR de juin malgré la déclaration faite par vos représentants en début de séance. Le seul point pour avis qui nous est parvenu dans les délais est le point sur la modification du règlement de gestion du temps de travail.

Points déménagements :

Réglementairement, tous déménagements passent en CHSCT, l'UL l'a compris, l'UL le fait. Quand nous le pouvons, nous essayons de faire une visite CHSCT déménagement. Nous allons insister pour aller en septembre sur le campus médecine où d'importants travaux sont en cours pour accueillir pharmacie et dentaire. Nous commencerons par les laboratoires.

Point modification règlement du temps de gestion du temps de travail :

Lors du dernier CT, nos collègues l'ont massivement rejeté.

« Lors du dernier Comité Technique, le SNPTES vote Contre la modification du règlement de gestion du temps de travail ! » :

<http://www.snptes-lorraine.org/index.php?post/2017/06/26/Lors-du-dernier-Comit%C3%A9-Technique%2C-le-SNPTES-vote-Contre-la-modification-du-r%C3%A8glement-de-gestion-du-temps-de-travail-%21>

Le CA doit se prononcer en septembre sur une mesure qui sera déjà mise en place...

Pour ne pas oublier le CHSCT, ce point est mis à l'ordre du jour pour avis après le vote contre du CT. Vous jugerez par vous-même de l'utilité d'instances comme le CHSCT ou le CT et vous pourrez également apprécier qu'avant même le vote du CA, le menu déroulant (absence) s'est étoffé dans Agatte. **Nous nous questionnons sur l'utilité des Conseils dans notre université.** Le SNPTES ne manquera pas d'intervenir lors de ce CHSCT.

Points actualisation des visites :

Comme mentionné au début, toutes les visites prévues n'ont pas été faites, nous nous sommes aperçus de nos limites. Nous essayerons de faire celles programmées cette année. Toutefois, les visites pourraient être moins nombreuses si nous pouvions nous appuyer sur les visites récentes de la DHSE. Nous nous efforçons de les demander, mais à ce jour aucune ne nous est parvenue.

Points sur les rapports des visites :

Si vous êtes concernés par une de ces visites, merci de vous rapprocher de vos représentants SNPTES au CHSCT.

Pour l'ensemble des visites, nous essayons de faire des préconisations tenables mais pour certaines, la situation est tellement compliquée, dégradée, qu'il faudra du temps pour que la structure se reconstruise.

Les CR nous arrivent au fur et à mesure de leur rédaction.

Inventaire, état des lieux, recensement : installations ICPE, animaleries, sorbonnes, nanomatériaux, amiante

Ces demandes du SNPTES sont génératrices de recherches, de travail pour la DHSE, mais dans CHSCT, il y a SECURITE. Il est important pour un agent, pour un établissement de connaître toutes les installations ICPE, toutes les animaleries.

Tout agent ne devrait pas avoir à se poser la question de savoir si sa sorbonne est à la norme, s'il n'est pas exposé à un risque amiante ou à des nanomatériaux. **Notre employeur ou son délégué nous doit la santé et la sécurité au travail** (Décret n°82-453 du 28 mai 1982).

Synthèses CLHSCT :

Les membres du CHSCT reçoivent les PV des commissions locales. Si toutes existaient comme l'UL l'impose, si toutes fonctionnaient, nous devrions couler de CR de CLHSCT. Nous n'en recevons que très très peu.

Suivi des accidents et synthèse des fiches SST

A chaque CHSCT, nous demandons leurs dématérialisations afin d'affiner et de mieux appréhender les risques, les endroits etc... Nos interlocuteurs ne veulent pas admettre que c'est possible par leur méconnaissance ou ? Nous allons réinsister et s'il le faut nous nous connecterons en CHSCT sur la version de GPUC à ces fonctions.

D'autres points peuvent être rajoutés, n'hésitez pas nous contacter.

Georges BAUDOUIN	georges.baudouin@univ-lorraine.fr	Metz
Catherine PABLO	catherine.pablo-godot@univ-lorraine.fr	Nancy CLSH
Pascal COULOMBE	pascal.coulombe@univ-lorraine.fr	Vandoeuvre
Saidia ANTOINE	saidia.antoine@univ-lorraine.fr	Nancy Carnot
Franck SAULNIER	franck.saulnier@snptes-lorraine.org	Vandoeuvre

<http://www.snptes-lorraine.org/index.php?category/Universite-de-Lorraine>



Section académique
NANCY - METZ